

SYNDICAT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU COLLÈGE AHUNTSIC (FNÉE-Q-CSN)
9155, rue St-Hubert, Local G-1140 - Montréal H2M 1Y8 - 388-8696

ASSEMBLÉE SYNDICALE
PROCÈS-VERBAL

Réunion du..... 17 mars 2011
Heure..... 14 h 15
LieuSALON DU PERSONNEL

PRÉSENCES - 111 personnes ont signé la feuille des présences.
OUVERTURE - L'assemblée est ouverte à 14 h 20.

1. NOMINATION À LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE

Louise Forget propose *Jean Karam*. Il accepte et est élu président d'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Recommandation 20

Que l'ordre du jour soit le suivant :

1. Nomination à la présidence de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée syndicale du 4 novembre 2010 ajournée au 2 décembre 2010
4. Acceptation des nouveaux membres
5. Informations
 - 5.1 Prime d'accompagnement à la retraite
 - 5.2 Convention collective 2005-2010 : lettres d'entente applicables
 - 5.3 Bilan de la manifestation du 12 mars 2011
 - 5.4 Décision de la Cour supérieure (journées de grève)
 - 5.5 Dossier des élèves ayant des besoins particuliers (clientèles émergentes)
6. Dossier d'Aide à la réussite
7. Possible venue de la CÉEC en nos murs
8. Rapport de préparation du mini-congrès
9. État de la négociation de notre prochaine convention collective et mesures transitoires relatives aux allocations RCD / Coordination de stages
10. Varia

Proposée par Annette Gélinas
Appuyée par Sylvain Beausoleil
Adoptée à l'unanimité

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SYNDICALE DU 4 NOVEMBRE 2010
AJOURNÉE AU 2 DÉCEMBRE 2010**

Recommandation 21

Que le procès-verbal de l'assemblée syndicale du 4 novembre 2010 ajournée au 2 décembre 2010 soit adopté tel que présenté.

Proposée par Lucie Paradis
Appuyée par Véronique Rodrigez
Adoptée à l'unanimité

4. ACCEPTATION DES NOUVEAUX MEMBRES

Recommandation 22

Que l'assemblée syndicale du SPECA accepte les nouveaux membres ayant adhéré au SPECA depuis le 4 novembre 2010 et dont les noms suivent : *Alexandre Blondin Massé* (Mathématiques), *Stéphane Pellerin* (Mathématiques), *Marrie-Maralen Moug* (Infographie), *Josiane Rainville* (Infographie), *Pierre Turcotte-Tremblay* (Physique), *Benoît Beauchamp* (Mécanique du bâtiment), *Mohammed El-Bahir Djebbloun* (Génie électrique).

Proposée par François Doucet

Appuyée par Raynald Pepin

Adoptée à l'unanimité

5. INFORMATIONS

5.1 PRIME D'ACCOMPAGNEMENT À LA RETRAITE

Annette Gélinas rappelle que le Collège offrait jusqu'à maintenant une prime d'accompagnement à la retraite à tous ses employés, qui correspondait à l'équivalent de 2 000 \$ + 25 \$ par année de service. Le Collège a décidé unilatéralement de supprimer cette prime à partir du 1^{er} juillet 2011. Cette mesure serait justifiée par le fait que la Loi 100 nous oblige à faire des économies. Nous n'avons aucune prise pour contester cette décision.

5.2 CONVENTION COLLECTIVE 2005-2010 : LETTRES D'ENTENTE APPLICABLES

Annette Gélinas nous informe que les lettres d'entente qui découlent de la convention 2005-2010 s'appliquent tant que la convention 2005-2010 s'applique, à l'exception de la lettre d'entente sur l'aide à la réussite, négociée chaque année.

5.3 BILAN DE LA MANIFESTATION DU 12 MARS 2011

André Vincent rappelle que la manifestation du 12 mars visait à s'opposer au plan budgétaire quinquennal du ministre Bachand, notamment à la hausse des frais de scolarité à l'université et à l'augmentation des tarifs des services publics. La participation a été assez forte : entre 25 000 et 50 000 personnes. Ont participé à l'organisation : des mouvements populaires, des organismes communautaires et des organisations syndicales. Il y a eu une bonne participation des enseignants de cégeps.

5.4 DÉCISION DE LA COUR SUPÉRIEURE (JOURNÉES DE GRÈVE)

Louis-Philippe Lépine rappelle les événements liés au grief sur la récupération des journées de grèves. Le jugement initial a donné raison au SPECA : puisque le travail avait été fait, le salaire devait être versé. Le Collège a été en révision judiciaire de cette décision en Cour supérieure et celle-ci a maintenu la décision initiale de l'arbitre Fortin. Le Collège a alors décidé de ne payer que les heures de cours, de stages, de laboratoires et d'ateliers, à un taux équivalent au salaire annuel, divisé par 260 (nombre de journées de travail dans une année), divisé par 6,5 (nombre d'heures de disponibilité par jour). Le SPECA a ensuite demandé à l'arbitre Fortin de statuer sur le mode de remboursement des sommes dues aux enseignants, celui-ci s'étant gardé juridiction sur cet aspect du dossier. L'arbitre Fortin a, selon le SPECA, réinterprété sa première décision et statué en faveur de la partie patronale en ce qui concerne ce qui était dû aux enseignants faute d'entente au local entre les parties. Dans notre requête de révision judiciaire en Cour supérieure, requête visant à contester cette deuxième décision de l'arbitre Fortin, nous avons perdu. La prochaine étape est une requête de permission d'appel à la Cour d'appel pour contester, si ce droit d'appel nous est accordé, la décision du juge ayant rendu la seconde décision de la Cour supérieure. Le SPECA tentera de faire reconnaître certaines contradictions dans les décisions rendues. Si la requête pour permission d'en appeler est accueillie, l'audition se tiendrait probablement au printemps 2012.

5.5 DOSSIER DES ÉLÈVES AYANT DES BESOINS PARTICULIERS (CLIENTÈLES ÉMERGENTES)

Marie-Hélène Lapointe présente l'état du dossier des élèves ayant des besoins particuliers. Elle rappelle tout d'abord qu'au mois de septembre, le Service de soutien à l'apprentissage a fait parvenir aux enseignants, par l'intermédiaire des RCD, un document concernant la procédure de passation des examens pour les élèves ayant des limitations liées à un trouble d'apprentissage. On nous informait alors que serait bientôt en préparation un document qui proposerait les rôles et responsabilités de chacun (élèves, enseignants, SSA, etc.) dans le soutien à apporter à ces élèves. Il a été proposé qu'un tel document soit préparé par un comité de la CÉ, pour le volet pédagogique, et par le C.R.T., pour le volet ressources humaines en s'assurant que les

ressources actuelles destinées à l'Aide à la réussite ne soient pas utilisées en support à cette clientèle. Le travail devra évidemment se faire avec la FNEEQ qui cherche à ajouter des ressources pour cette mission.

6. DOSSIER D'AIDE À LA RÉUSSITE

Annette Gélinas, Stéphane Gill et Marie-Hélène Lapointe ont rencontré le DG, le DÉ et le DRH afin de discuter des montants disponibles pour l'aide à la réussite pour l'année 2011-2012. Pour l'aide à la réussite gérée par la CÉ, un montant de 650 000 \$ (plus le résiduel de l'année 2010-2011) a été mis sur la table, montant qui a été majoré à 660 000 \$. En ce qui concerne la reconduction de la lettre d'entente sur l'Aide à la réussite signée par les parties, la Direction entend injecter la ressource de 4 ETC (plus le résiduel des années précédentes) à la masse salariale (documents : 2011-03-17-AS-3.3 et 2011-03-17-AS-3.4). Suit une période de questions et de commentaires.

Recommandation 23

- Considérant les ressources que le Collège a accepté de mettre dans ce dossier pour l'année 2011-2012.

IL EST PROPOSÉ

Que le SPECA mandate ses représentants à l'exécutif pour reconduire la « lettre d'entente relative aux ressources allouées à l'application du plan de la ressource scolaire » et ses représentants à la CÉ pour accepter que la somme des budgets d'aide à la réussite faisant l'objet des recommandations de la CÉ soit 660 000 \$, somme à laquelle s'ajouteront les surplus 2010-2011 (environ 100 800 \$).

Proposée par Sylvain Beausoleil
Appuyée par Walter Tshibangu
Adoptée à l'unanimité

7. POSSIBLE VENUE DE LA CÉEC EN NOS MURS

Le DG a fait savoir à Annette Gélinas que la CÉEC désire venir au Collège afin de compléter l'évaluation de l'application de la PIÉA amorcée l'année dernière. Les enseignants ayant boycotté la visite de la CÉEC liée à cette évaluation, la Commission considère qu'elle est dans l'impossibilité de donner un jugement sur la valeur de l'enseignement dans notre institution. Dans les autres collèges, les représentants ont au moins pu rencontrer quelques enseignants et avoir quelques copies d'examen. La CÉEC est donc revenue à la charge pour demander au Collège de compléter l'évaluation. La direction du Collège aimerait bien que nous y participions et se contenterait de 32 examens finaux dans 17 programmes avec la présence de quelques enseignants lors de la venue de la CÉEC.

Recommandation 24

- Considérant le contexte dans lequel fut adoptée la recommandation 18 de l'assemblée syndicale du 4 novembre 2010 ajournée le 2 décembre 2010.
- Considérant la décision du Collège dans le dossier d'Aide à la réussite.

IL EST PROPOSÉ

Que l'assemblée syndicale mandate ses représentants pour informer le Collège qu'il n'entend pas « boycotter » la venue au Collège de la Commission d'évaluation dans le cadre de l'évaluation de la PIÉA actuellement en vigueur (et non celle sur laquelle l'assemblée s'est prononcée à l'automne et qui entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2011) à condition qu'il y ait entente entre les parties pour minimiser le travail requis pour les RCD et les enseignants en lien avec cette visite.

Proposée par Louise Forget
Appuyée par Chantal Racine
Adoptée à l'unanimité

8. RAPPORT DE PRÉPARATION DU MINI-CONGRÈS

Nathalie Roussin présente un rapport d'étape sur l'évolution de la préparation du mini-congrès. Elle mentionne que 22 départements ont été rencontrés dans le cadre de la tournée des départements et présente le calendrier du mini-congrès, établi par le comité organisateur. On précise également que des documents seront

envoyés avant la tenue du mini-congrès, afin que des textes d'analyse et des propositions soient soumis aux membres.

Recommandation 25

Que l'assemblée syndicale du SPECA reçoive le « Rapport de préparation du mini-congrès » (document 2011-03-17-AS-3.2).

Proposée par Jean Mongeon
Appuyée par Jean-Pierre Brière
Adoptée à l'unanimité,
compte tenu de quelques abstentions

9. ÉTAT DE LA NÉGOCIATION DE NOTRE PROCHAINE CONVENTION COLLECTIVE ET MESURES TRANSITOIRES RELATIVES AUX ALLOCATIONS RCD / COORDINATION DE STAGES

Annette Gélinas fait une présentation de l'état de la négociation de la prochaine convention collective. Elle mentionne également que, lors de la rencontre des RCD qui s'est tenue mardi dernier, des coordonnateurs se sont questionnés au sujet de l'allocation RCD pour l'année prochaine et qu'il en fut de même lors d'une rencontre entre les RCD et coordonnateurs de stages qui reçoivent des ressources à cette fin. L'exécutif propose donc certaines mesures transitoires, en attendant la signature de la nouvelle convention collective, et annonce qu'après la signature de la prochaine convention collective, des débats s'imposeront autour du mode de distribution de ces ressources.

Recommandation 26

- Considérant l'augmentation du nombre d'étudiants, du nombre de professeurs et de l'ensemble des tâches des RCD et des coordonnateurs de stages depuis les dernières années.
- Considérant que, bien que non encore signée, la prochaine convention devrait l'être d'ici quelques mois!
- Considérant que l'écart entre l'allocation actuelle pour coordination de départements et le 1/19 aux fins de dégrèvement des coordonnateurs de départements est d'environ 1.3 ETC/année pour la trentaine de départements concernés (en supposant aucune contribution au collectif telles les libérations exécutif / CE / développement de programmes / charges éducation permanente, etc. à partir de cette enveloppe) et 1.1 ETC en tenant compte de la participation à ces missions.
- Considérant que le passage de 1/19 au 1/18 ajoutera environ 1.2 ETC à cette allocation, après signature de la convention au niveau national.
- Considérant la distorsion apparue l'an dernier entre l'allocation 2010-2011 prévue en avril 2010 et celle d'octobre (lors des ajustements Hiver 2011, et ce, à cause des admissions spéciales du 4e tour).
- Considérant l'augmentation importante du nombre d'étudiants dans les techniques lourdes des la santé et en T.A.J. depuis 2009 et l'ajout de tâches en résultant pour les coordinations de stages.

IL EST PROPOSÉ

D'augmenter de 0.7 ETC l'allocation pour la coordination des stages, faisant passer celle-ci de 4.05 ETC à 4.75 ETC.

D'augmenter de 1.3 ETC l'allocation destinée aux coordinations départementales, faisant passer celle-ci de 22.85 à 24.15 ETC).

Que le nombre de professeurs utilisés pour évaluer les allocations RCD soient ceux d'octobre 2010 (soit ceux les plus près de la réalité 2010-2011).

Proposée par René Durand
Appuyée par Julie Millette

Amendement

Il est proposé d'ajouter, au début la proposition : « Pour l'année 2011-2012 et sans préjuger pour les années subséquentes ».

Et d'ajouter, à la fin de la proposition, un 4^e paragraphe, qui se lirait comme suit : « De revoir en 2011-2012 le modèle de distribution de l'allocation pour la coordination départementale et l'allocation pour coordination de stage pour application en 2012-2013, dans la mesure du possible. »

Proposé par Louis-Philippe Lépine
Appuyé par Michèle Clermont
Adopté à l'unanimité

La proposition principale amendée est **adoptée à l'unanimité**.

La proposition adoptée se lit donc ainsi :

- Considérant l'augmentation du nombre d'étudiants, du nombre de professeurs et de l'ensemble des tâches des RCD et des coordonnateurs de stages depuis les dernières années.
- Considérant que, bien que non encore signée, la prochaine convention devrait l'être d'ici quelques mois!
- Considérant que l'écart entre l'allocation actuelle pour coordination de départements et le 1/19 aux fins de dégrèvement des coordonnateurs de départements est d'environ 1.3 ETC/année pour la trentaine de départements concernés (en supposant aucune contribution au collectif telles les libérations exécutif / CE / développement de programmes / charges éducation permanente, etc. à partir de cette enveloppe) et 1.1 ETC en tenant compte de la participation à ces missions.
- Considérant que le passage de 1/19 au 1/18 ajoutera environ 1.2 ETC à cette allocation, après signature de la convention au niveau national.
- Considérant la distorsion apparue l'an dernier entre l'allocation 2010-2011 prévue en avril 2010 et celle d'octobre (lors des ajustements Hiver 2011, et ce, à cause des admissions spéciales du 4^e tour).
- Considérant l'augmentation importante du nombre d'étudiants dans les techniques lourdes de la santé et en T.A.J. depuis 2009 et l'ajout de tâches en résultant pour les coordinations de stages.

IL EST PROPOSÉ, sans présumer pour les années subséquentes,

D'augmenter de 0.7 ETC l'allocation pour la coordination des stages, faisant passer celle-ci de 4.05 ETC à 4.75 ETC.

D'augmenter de 1.3 ETC l'allocation destinée aux coordinations départementales, faisant passer celle-ci de 22.85 à 24.15 ETC).

Que le nombre de professeurs utilisés pour évaluer les allocations RCD soient ceux d'octobre 2010 (soit ceux les plus près de la réalité 2010-2011).

De revoir en 2011-2012 le modèle de distribution de l'allocation pour la coordination départementale et l'allocation pour coordination de stage pour application en 2012-2013, dans la mesure du possible.

10. VARIA

Aucun point n'est proposé dans les questions diverses.

Levée de l'assemblée : l'assemblée est levée à 17 h

Adopté le : _____

